

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 2 juillet 2019 à 9 h 00 en la salle « Le Fleuve » au 2<sup>e</sup> étage de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables  
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, et madame Isabelle Gauthier, directrice du développement économique et territorial, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 9 h 00.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Transport
    - 3.1 Approbation du rapport d'exploitation du transport collectif – année 2018
    - 3.2 Plan de développement du transport collectif – juin 2019
  4. Confirmation du renouvellement de l'entente *Réussir l'intégration* 2019-2020
  5. Demandes de dons et commandites / aides financières PAE :
    - 5.1 Demande de commandite – Chambre de commerce région de Matane
    - 5.2 Demande de commandite – D. Productions
    - 5.3 Demande d'aide financière – Comité développement Grosses-Roches
    - 5.4 Demande d'aide financière – Et que ça danse (PAE)
    - 5.5 Demande d'aide financière – Parco inc. (PAE)
    - 5.6 Demande d'aide financière – Tommy Ferlatte, Les Vertigineux (PAE)
    - 5.7 Demande d'aide financière – COOP Vertigo-Aventures (PAE)
  6. BAT – signature d'ententes avec les organismes partenaires
  7. BAT – signature d'une nouvelle entente avec la ville de Matane
  8. Promotion du TNO dans le Magazine Chic-Chocs
  9. Autorisation d'une gratuité de déplacement avec le transport collectif pour les journalistes utilisant la navette estivale
  10. Demande d'appui du Sentier international des Appalaches (FRIÉS)
  11. Demande d'aide financière – Les Amis du Jardin de Doris (PFM)
  12. Embauche d'un technicien en évaluation foncière
  13. Proposition Arseno
  14. Autorisation de réclamation des frais de L'ARTERRE
  15. Autorisation paiements :
    - 15.1 2<sup>e</sup> versement de l'entente avec l'IREQ
    - 15.2 Facture #0348 Construction Réjean Audit
  16. État de situation – Centre de tri des matières recyclables de Mont-Joli
  17. Informations – Comité de relations de travail
  18. Analyse organisationnelle – définition des objectifs
  19. Période de questions
  20. Fermeture de la séance
-

#### **RÉSOLUTION 440-07-19**

#### **VÉRIFICATION DU QUORUM, RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont tous présents et conviennent de renoncer à l'avis de convocation pour tenir une séance extraordinaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance des sujets à inscrire à l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**DE** tenir une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 441-07-19**

#### **APPROBATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION DU TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE LA MATANIE – ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT** le Rapport d'exploitation du transport collectif de la MRC de La Matanie pour l'année 2018, préparé par la directrice du service, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif en milieu rural du ministère des Transports du Québec (MTQ);

**CONSIDÉRANT QUE** le logiciel Parcours est utilisé pour la gestion des informations statistiques et l'achalandage;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du document;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

**D'**approuver le Rapport d'exploitation du transport collectif de la MRC de La Matanie pour l'année 2018 dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif en milieu rural et de transmettre le document au MTQ.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 442-07-19**

#### **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE LA MATANIE – JUIN 2019**

**CONSIDÉRANT** le Plan de développement du transport collectif de la MRC de La Matanie (mise à jour juin 2019), préparé le directeur général adjoint et la directrice du service, pour le ministère des Transports du Québec (MTQ);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du document;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE prendre acte du Plan de développement du transport collectif de la MRC de La Matanie (mise à jour juin 2019) et de transmettre le document au MTQ.

ADOPTÉE

Confirmation du renouvellement de l'entente <i>Réussir l'intégration</i> 2019-2020.
---

### **RÉSOLUTION 443-07-19**

#### **DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES**

**CONSIDÉRANT** la présentation de trois demandes de dons et commandites, soit :

- Chambre de commerce région de Matane – 27<sup>e</sup> Gala de l'Excellence en novembre 2019;
- D. Productions – Spectacle rock/hardcore, le 14 septembre 2019 au Centre d'art Le Barachois;
- Comité de développement de Grosses-Roches – Invitation d'un professionnel pour la 2<sup>e</sup> édition des « percussionnistes du dimanche » du 30 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique de la MRC en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser les commandites suivantes, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Chambre de commerce région de Matane – 27<sup>e</sup> Gala de l'Excellence en novembre 2019 : **1 000 \$ volet Innovation sociale**;
- Comité de développement de Grosses-Roches – Invitation d'un professionnel pour la 2<sup>e</sup> édition des « percussionnistes du dimanche » : **1 000 \$ volet Partenariat**, ne pouvant être combinée à une autre aide provenant du FDT;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser les commandites suivantes, à partir du budget associé à la *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- D. Productions – Spectacle rock/hardcore, le 14 septembre 2019 au Centre d'art Le Barachois : **500 \$**.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 444-07-19**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (ET QUE ÇA DANSE!)**

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la *Politique de soutien aux entreprises*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Et que ça danse ! – projet stratégique marketing : subvention de 2 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Commercialisation;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 445-07-19**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (PARCO INC.)**

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la *Politique de soutien aux entreprises*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Parco inc. – projet étude de marché : subvention de 5 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise professionnelle;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 446-07-19**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (LES VERTIGINEUX)**

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la *Politique de soutien aux entreprises*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Les Vertigineux – projet de film promotionnel sur la thématique « Tour de la Gaspésie » : subvention de 1 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Commercialisation;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 447-07-19**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ VERTIGO-AVENTURES)**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de la coopérative Vertigo-Aventures pour son projet d'acquisition d'équipements pour assurer la sécurité et accueillir la clientèle dans le cadre du développement d'un nouveau secteur de ski hors-piste au Mont-Paul sur le TNO de Rivière-Bonjour;

**CONSIDÉRANT QUE** la coopérative Vertigo-Aventures est une entreprise d'économie sociale accréditée et que tous les partenaires sollicités ont participé financièrement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière non remboursable de 1 000 \$ la coopérative Vertigo-Aventures pour son projet susmentionné, à même le surplus non affecté du TNO de Rivière-Bonjour;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 448-07-19**

#### **TOURISME – AUTORISATION DE CONCLURE DES ENTENTES POUR LE FONCTIONNEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE, SAISON ESTIVALE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie opère un Bureau d'accueil touristique, lequel est situé au Phare de Matane, en vertu d'une entente intermunicipale avec la ville de Matane;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'encadrer l'utilisation du Phare de Matane par les organismes à but non lucratif qui y logent;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a également lieu de partager des ressources humaines entre la MRC de La Matanie, le Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane (Am'Art) et la Corporation Lire la Mer, pour favoriser la fréquentation du Phare de Matane et la qualité de l'accueil et de l'information touristique;

**CONSIDÉRANT** le projet d'entente à intervenir expliqué par monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

**QUE** monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme puisse convenir et signer des ententes visant le partage de main-d'œuvre pour les activités du Bureau d'accueil touristique avec les organismes à but non lucratif présents au Phare de Matane, en contrepartie d'une contribution monétaire forfaitaire de 1 000 \$;

**QUE** monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, puisse autoriser au nom de la MRC de

La Matanie l'utilisation des espaces intérieurs et extérieurs du Phare de Matane aux entreprises et organismes offrant des services et des produits complémentaires ou compatibles avec la vocation du Bureau d'accueil touristique, gratuitement dans le respect des politiques et règlements en vigueur à la ville de Matane.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 449-07-19**

#### **AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE AVEC LA VILLE DE MATANE POUR LA GESTION DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX AU SOUS-SOL**

**CONSIDÉRANT QU'**un Bureau d'accueil touristique (BAT) est implanté au Phare de Matane lequel appartient à la ville de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour les saisons touristiques 2015, 2016, 2017 et 2018, la MRC de La Matanie et la ville de Matane ont conclu une entente confiant la gestion du Phare à la MRC aux fins d'y maintenir et d'y exploiter un BAT;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a accepté le partage des coûts pour l'ajout d'un climatiseur et l'aménagement du sous-sol afin d'y ajouter des espaces d'exposition conditionnellement à la signature d'une entente triennale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la conclusion d'une entente de trois ans avec la ville de Matane afin d'encadrer la gestion du Phare de Matane par la MRC de La Matanie aux fins d'y maintenir et d'y exploiter un BAT pour les saisons estivales 2019, 2020 et 2021;

**D'**autoriser le préfet, monsieur Denis Santerre, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer ladite entente et tout autre document utile pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 450-07-19**

#### **PROMOTION TOURISTIQUE HIVERNALE DANS LE MAGAZINE CHIC-CHOCS (BUDGET TNO)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie désire promouvoir le tourisme hivernal sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** la proposition du CLD de La Haute-Gaspésie pour un espace publicitaire dans le Magazine hivernal Chic-Chocs 2019-2020 imprimé en 10 000 copies;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'**autoriser l'achat d'un espace publicitaire pour la promotion touristique de La Matanie dans le Magazine hivernal Chic-Chocs 2019-2020 pour un montant approximatif de 3 000 \$, plus les taxes applicables, à même le surplus non affecté du TNO de Rivière-Bonjour ;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC, tous documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 451-07-19**

##### **AUTORISATION D'UNE GRATUITÉ DE DÉPLACEMENT AVEC LE TRANSPORT COLLECTIF (NAVETTE ESTIVALE) POUR LES MÉDIAS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-04-19 concernant le projet pilote de navette estivale entre Matane et la Réserve faunique pour la période du 21 juin au 27 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès au territoire est un enjeu majeur pour développer l'offre touristique, augmenter la fréquentation par la population et les retombées économiques liées à la pratique d'activités de plein air, de villégiature et d'observation de la faune;

**CONSIDÉRANT QUE** les médias s'informent, auprès de la Réserve faunique, du nouveau service de navette estivale et des activités sur le territoire et qu'il serait pertinent d'offrir le déplacement gratuitement aux journalistes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le déplacement aller/retour entre Matane et l'accueil John gratuitement pour les journalistes souhaitant faire connaître le nouveau service de navette estivale et l'offre d'activités sur le territoire.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 452-07-19**

##### **DEMANDE D'APPUI DU SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES POUR SON PROJET « OFFRE DE RANDONNÉES GUIDÉES »**

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place du nouveau service de navette estivale entre Matane et la Réserve faunique de Matane offre la possibilité au Sentier international des Appalaches de développer davantage ses activités guidées pour la saison touristique 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, l'organisme a déposé une demande d'aide financière au *Fonds régional d'investissement en économie sociale (FRIÉS)* en vue d'offrir une activité quotidienne de randonnée guidée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière sollicitée sera utilisée pour les accompagnateurs (salaires et honoraires), la promotion (outils de communication), les frais de déplacement, l'achat d'équipements spécialisés de randonnée (bottes, bâton, sac, vêtements, accessoires) et de sécurité (trousse de premiers soins, défibrillateur, dispositif de messagerie GPS par satellite, civière sous vide);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la MRC de La Matanie appuie le Sentier international des Appalaches dans ses démarches pour l'obtention de financement auprès des ministères et des organismes subventionnaires pour son projet « Offre de randonnées guidées »;

**DE** mandater le préfet pour transmettre une lettre d'appui à cet effet.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 453-07-19**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (LES AMIS DES JARDINS DE DORIS)**

**CONSIDÉRANT QU'**en adoptant la Politique familiale municipale (PFM) de la MRC de La Matanie et son plan d'actions 2018-2022, la MRC souhaite créer un milieu de vie stimulant où il fait bon grandir et s'épanouir;

**CONSIDÉRANT QU'**un des objectifs du plan d'actions est d'encourager un discours positif en lien avec La Matanie et qu'un des moyens identifiés est de valoriser la jeunesse par des portraits de jeunes;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire des Jardins de Doris en 2019, les Amis des Jardins de Doris souhaitent réaliser un tournage pour recueillir les témoignages de dix jeunes inspirants ayant travaillé aux jardins;

**CONSIDÉRANT QU'**un montage de 35 secondes pour chaque jeune interviewé sera produit et diffusé sur divers médias (web et réseaux sociaux);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QU'**à même le budget de la PFM, la MRC de La Matanie autorise une contribution financière non remboursable maximale de 1 000 \$ aux Amis des Jardins de Doris pour son projet susmentionné, laquelle ne doit pas équivaloir à plus de 80 % du coût du projet;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 454-07-19**

#### **EMBAUCHE DE MONSIEUR RENÉ RAYMOND AU POSTE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 329-05-19 du Conseil mandatant les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche pour le poste de technicien en évaluation foncière;

**CONSIDÉRANT** les entrevues de sélection effectuées, le 25 juin 2019, par les membres du comité de sélection et la recommandation du comité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser l'embauche de monsieur René Raymond au poste de technicien en évaluation foncière, poste régulier à temps complet, 35 heures/semaine, classe II, échelon 6 de la convention collective en vigueur;



**QUE** monsieur René Raymond entrera en fonction à titre d'employé régulier temps complet à compter du 22 juillet 2019 et sera assujéti aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de six mois.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 455-07-19**

##### **AUTORISATION POUR L'ACHAT DE CASQUETTES – PROPOSITION ARSENO**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a doté les adjoints techniques du service d'évaluation foncière de manteaux à ses couleurs, laquelle initiative a été appréciée des employés concernés et du public;

**CONSIDÉRANT QU'**il est proposé d'étendre cette initiative par l'achat de casquettes (bleu marin) pour l'ensemble du personnel terrain de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus souhaitent également offrir une casquette différente aux couleurs de la MRC à l'ensemble du personnel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser l'achat d'environ 75 casquettes en polyester chiné pour un montant unitaire estimé de 11,55 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 456-07-19**

##### **AUTORISATION DE RÉCLAMATION DE FRAIS À L'ARTERRE**

**CONSIDÉRANT** la participation de chacune des MRC du Bas Saint-Laurent au projet L'ARTERRE Bas Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Rivière-du-Loup est gestionnaire du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la fin du projet FARR est établie au 31 mars 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats d'embauche des agents de maillage prendront fin le 30 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque MRC du Bas Saint-Laurent défraie une adhésion annuelle à l'organisation L'ARTERRE et que ces frais peuvent être intégrés comme dépenses dans la demande au FARR;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE** permettre à la MRC de Rivière-du-Loup de réclamer, lors de la reddition de comptes au FARR, l'adhésion annuelle de 2 443 \$, plus les taxes applicables, de la MRC de La Matanie (2018 : 1 221 \$ / 2019 : 2 504 \$);

**QUE** par cette réclamation, la MRC de La Matanie permet à la MRC de Rivière-du-Loup de mettre en place un fonds provisionnel pour couvrir les frais de L'ARTERRE Bas Saint-Laurent d'avril à septembre 2021.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 457-07-19**

##### **AUTORISATION – 2<sup>E</sup> VERSEMENT – ENTENTE AVEC L'INSTITUT DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE CONTEMPORAINE (IREQ)**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 274-04-19 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant la conclusion d'une entente de services professionnels avec l'IREC pour le « projet d'implantation d'une structure d'élevage de brebis dans La Matanie » et le 1<sup>er</sup> versement à la signature;

**CONSIDÉRANT** les modalités financières à l'entente et le 1<sup>er</sup> rapport au 15 juin 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le 2<sup>e</sup> versement à l'IREQ au montant de 11 890 \$.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 458-07-19**

##### **AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE FINALE – CONSTRUCTIONS RÉJEAN AUDY**

**CONSIDÉRANT** l'octroi de contrat de rénovation du local (#105) situé au 156, rue Soucy à Constructions Réjean Audy inc. pour un montant de 34 000 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la facture #0348, en date du 17 juin 2019, de Constructions Réjean Audy pour les travaux de réaménagement du 156, rue Soucy au montant de 12 500 \$, plus les taxes applicables, représentant le deuxième et dernier versement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Andrew Turcotte et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement de la facture #0348, datée du 17 juin 2019, à Constructions Réjean Audy inc. au montant total de 14 371,88 \$, taxes incluses, à même le budget de l'Édifice.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 459-07-19**

##### **RISQUE DE FERMETURE DU CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Chine a banni l'importation de matières recyclables en 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec exportait vers la Chine environ 400 000 tonnes de matières recyclables par année qui devront trouver des débouchés locaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation de l'offre pour les débouchés locaux a fait diminuer drastiquement le prix des matières recyclables, compromettant ainsi la santé financière des centres de tri québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** les pertes financières engendrées par cette chute du marché des matières recyclables forcent les centres de tri à considérer à court terme l'enfouissement des matières recyclables, le refus faute de marché de certaines matières à récupérer selon la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou même une cessation complète des opérations;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les efforts financiers du Gouvernement du Québec et de Recyc-Québec, de nouveaux débouchés locaux qui permettraient de réguler la situation ne seront pas mis en place avant encore plusieurs mois;

**CONSIDÉRANT QUE** des actions doivent être prises à court terme afin d'éviter les dégâts environnementaux, la perte de confiance du public envers la collecte sélective et les frais engendrés par l'enfouissement de milliers de tonnes de matières recyclables ou la fermeture de centres de tri;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de tri de Mont-Joli qui dessert plus de 120 000 personnes et traite 24 000 tonnes de matières recyclables annuellement est à risque de cesser ses opérations à court terme s'il ne reçoit aucune aide et que le plus proche centre de tri est à 150 km;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE** demander au Gouvernement du Québec par l'entremise de son ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoît Charette :

- d'agir promptement afin de compenser les pertes financières actuelles dans les centres de tri québécois jusqu'au retour de l'équilibre du marché des matières recyclables;
- d'établir et de mettre en œuvre à court terme un plan d'actions concret afin d'éviter l'enfouissement de milliers de tonnes de matières recyclables issus des centres de tri québécois;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre déléguée au Développement économique régional et responsable de la région, madame Marie-Eve Proulx, au député de Matane-Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, à la présidente-directrice générale de Recyc-Québec, madame Sonia Gagné, au président du conseil d'administration d'Éco Entreprises Québec, monsieur Denis Brisebois, et au président de Groupe Bouffard, monsieur Dominic Bouffard.

ADOPTÉE

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**RÉSOLUTION 460-07-19**

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité fermer la séance.  
Il est 11 h 10.

ADOPTÉE

*(signé)*

---

Le préfet  
Denis Santerre

*(signé)*

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line Ross, M.B.A.

*Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Le préfet  
Denis Santerre*